

No de résolution ou annotation

2023-12-300

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 13 décembre 2023 à 19h00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont : monsieur le conseiller Francis Léger.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ,c.C-27.1);

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023 À 19H00

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire
- 2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
- 3. Affaires diverses
- 3.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2024 et du programme triennal d'immobilisations
- 4. Période de questions
- 5. Levée de la séance

ADOPTÉE.

armules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)



No de résolution

2023-12-301

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

3. Affaires diverses

3.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2024 et du programme triennal d'immobilisations

Considérant la présentation du budget de la Municipalité de Mille-Isles pour l'exercice financier 2024 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 faites par monsieur Howard Sauvé, maire ;

Considérant que pour assumer ces dépenses, la Municipalité perçoit divers revenus autres que les taxes et compensations pour services municipaux, dont le montant s'élève à 984 982 \$;

Considérant que pour combler la différence entre les dépenses, les revenus et les affectations, il est requis une somme de 2 860 601 \$;

Considérant qu'il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget ;

Considérant que la Municipalité imposera, par le Règlement 2023-06, les taxes et compensations nécessaires pour équilibrer le présent budget.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2024 au montant de 3 845 583 \$.

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE.

4. Période de questions

Les personnes adressent leurs questions au président de la séance.

2023-12-302

5. Levée de la séance

À 19h34, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair **APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procèsverbal

Pierre-Luc Nadeau

Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé

Maire et

président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau Directeur général et greffier-trésorier

às verbal árminant à la

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé

Maire et président d'assemblée



